

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal a été convoqué le onze décembre pour le dix-huit décembre, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Information du Conseil municipal n°1 – Délégation de pouvoirs accordée à M. Le Maire
- Information du Conseil municipal n°2 – Contrats d'assurance passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à

**Monsieur le Maire**

1. Budget primitif 2015 - Budget principal et budget annexe de l'eau
2. Budget annexe de l'eau – Revalorisation de la surtaxe
3. Budget Ville - Exercice 2015 - Attribution de subventions aux associations
4. Indemnisation d'assurance
5. Location des salles communales – Tarifs à compter du 01 janvier 2015
6. Médiathèque municipale – Tarifs à compter du 01 janvier 2015
7. Remboursement des cartes d'abonnement 2013 et 2014 à la piscine municipale de Sainte Savine
8. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé » du Grand Troyes
9. Grand Troyes – Réhabilitation de la Maison pour Tous 2<sup>ème</sup> tranche – Approbation de la subvention
10. Grand Troyes – Réhabilitation du COSEC – Approbation de la subvention
11. Réhabilitation du COSEC de la Noue Lutel – Avenant n°1 à la Convention relative à la participation financière de la Région Champagne-Ardenne
12. Transfert de compétences de la commune de Troyes à la Communauté d'agglomération du Grand Troyes – Conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées – Demande d'avis
13. Représentants de la commune au sein des écoles – Modification n°1
14. Représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Institut Chanteloup – Modification n°1
15. Représentant de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile, M. MIGINIAC Arnel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,  
*Adjoints au Maire,*  
M. ANDRE Alain, M. BIENAIME Denis, Mme PERRET Stéphanie, M. FEUGE Pascal, Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. DETOURBET Denis, M. LEIX Jean-François,  
*Conseillers municipaux délégués,*

M. HENNEQUIN Virgil, Mme RENAUD Ghislaine, M. MOISON Morgan,  
Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl, M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme VOINET Sylvia, mandataire M MOSER Alain  
Mme BOIS Sophie, Mme COLLOT Marie-France  
Mme JOUILLE Marylène, M. ARNAUD Jean-Jacques  
Mme RIANI Emmanuelle, Mme FINET Odile  
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline, Mme IGLESIAS Catherine  
Mme MALAUSSENA Capucine, M. D'HULST Karl

Absents :

M. LABBE Régis

Secrétaire de Séance : M. BIENAIME Denis

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°1 – DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (tableau ci-joint).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : achats et renouvellements de concessions (tableau ci-joint), **les lignes de trésorerie (annexe ci-jointe)**.

° °  
°

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 – CONTRATS D'ASSURANCE PASSES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

Ainsi, Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de passer les contrats d'assurance.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que la commune a souscrit :

- Un contrat d'assurance de transport avec la société Groupama (51 053) pour une cotisation de 1 033,30 € TTC pour d'une part, le transport du tableau intitulé « Mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne » du peintre Jordaens au Musée Saint Loup à Troyes, et d'autre part, le transport du triptyque pour restauration à Versailles.

° °  
°

*M. D'Hulst : Je voulais intervenir sur 2 points techniques du Conseil municipal de ce soir. Je ne vois pas de compte rendu du Conseil municipal du mois de novembre. Je me demandais pourquoi il n'était pas présenté ce soir.*

*M. Le Maire : C'est un rapport très important, très volumineux et dense avec de nombreuses pages. En termes de secrétariat, on n'a pas pu car la date était très rapprochée. Vous l'aurez au prochain Conseil.*

*M. D'Hulst : Il y a un deuxième point. C'est par rapport au rapport n°3, si on pouvait les voter tout de suite. Il y a une partie des subventions qui ne sont pas reportées dans le rapport n°3. Des subventions que l'on voit apparaître dans le budget.*

*M. Le Maire : On y viendra au moment venu.*

*M. D'Hulst : Oui mais si vous voulez ça conditionne*

*M. Le Maire : On va aborder l'ordre du jour dans l'ordre. On abordera les questions au moment venu sur les rapports.*

**Mme Monsus :** *J'aurais voulu faire une intervention. Je remarque que le remboursement des cartes d'abonnement à la piscine municipale apparaît à l'ordre du jour de cette séance.*

*Pouvez-vous me préciser quelle délibération du conseil municipal a entériné la fermeture de la piscine pour la saison 2015 et son transfert au Grand Troyes ?*

**M. Le Maire :** *On abordera cela le moment venu. On a un rapport sur ce sujet-là. Si vous voulez bien attendre la présentation de ce rapport pour poser votre question.*

**Mme Monsus :** *Je trouve quand même cela un peu étrange que vous abordiez ce point, alors qu'on ne voit pas dans quel conseil municipal cela a été entériné et à quel moment. Alors j'y reviendrai, effectivement.*

**M. Le Maire :** *Très bien. Merci pour votre compréhension.*

## **1 - BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'EAU (ANNEXE 1 ET 2)**

### **BUDGET PRINCIPAL (ANNEXE 1)**

**M. Hartmann :** *Je demandais la parole.*

**M. Le Maire :** *La moindre des choses c'est de laisser M. Marandet présenter son rapport.*

**M. Hartmann :** *C'est relatif au bon ordre.*

**M. Le Maire :** *Le bon ordre c'est de respecter la parole que je viens de donner à M. Marandet. Après vous interviendrez.*

**M. Hartmann :** *Ma question est relative au budget supplémentaire 2014. C'est une étape préalable.*

**M. Le Maire :** *L'étable préalable M. Hartmann, c'est de respecter l'ordre du jour et suivre la police de l'Assemblée, à savoir que je donne la parole à M. Marandet et ensuite, quand il aura terminé, vous pourrez présenter vos questions*

**M. Hartmann :** *Même si ma question remet en cause le fait qu'on parle de budget 2015.*

**M. Le Maire :** *Tout à fait.*

**M. Le Maire :** *Des questions sur cette présentation.*

**Mme Monsus :**

**Concernant les frais de personnel**

- 1. nous saluons cette amorce d'infléchissement des frais de personnel de -2 % lié tout de même à des circonstances exceptionnelles, pouvez-vous préciser quels sont les postes qui ont ainsi été supprimés et quels sont les redéploiements envisagés ? et dans quel délai ce redéploiement indispensable à la réduction des coûts sera mis en place ?*
- 2. Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'intervenants sur le périscolaire, leurs statuts, l'évolution avant et après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et le coût spécifique de ce service ?*
- 3. Quel est le devenir du personnel de la piscine puisqu'il est pris en compte dans la diminution de charge ?*

**M. Marandet :** *Il n'y a pas de postes qui sont actuellement supprimés. Les postes qui pourraient être assimilés à des suppressions sont justement les emplois saisonniers de la piscine. Pour le reste, les redéploiements internes, je n'ai pas de plans sous les yeux et je ne gère pas non plus les ressources humaines. Il s'agit de redéployer en fonction des opportunités, des absences, des départs, des réorganisations de service. Je ne suis pas en situation de vous donner des éléments plus précis ce soir. Simplement, c'est une constante de notre manière de travailler. Plutôt que de recruter c'est d'examiner en interne si on a des ressources suffisantes pour compenser les manques. Pour le périscolaire, il n'y a pas eu de recrutement. Il y a eu simplement une augmentation des heures de vacation. Je ne peux pas vous dire ce soir combien il y en a eu. La doctrine était aussi de ne pas recruter sauf à compléter des heures de vacation.*

**Mme Monsus :** *J'aurais voulu savoir également, sur les 100 000 € de travaux en régie : Pouvez-vous nous indiquer le type de travaux réalisés et leur répartition par secteur d'intervention ?*

**M. Marandet :** *Les travaux en régie sont réalisés par les services techniques. Ce sont des travaux qui sont fait sur des bâtiments, qui n'ont pas une technicité telle qu'il faille recourir à des entreprises. Cela peut être sur la voirie. Je n'ai pas de liste non plus, je suis désolé, mais c'est aussi en fonction des circonstances. Quand on rénove certains bâtiments en faisant un peu de maçonnerie, de peinture, on peut faire intervenir nos agents en régie.*

**M. Moser :** *Je peux préciser que les travaux en régie relèvent des corps basiques de métier des bâtiments. On a un peintre, un maçon, un plombier, un électricien qui, pour une bonne partie de leur temps, effectuent de l'entretien, de la maintenance, etc... et pour une autre partie qu'on essaye de développer, des petits chantiers (ex : rampe d'accès en*

béton pour le futur bâtiment des Viennes, clôtures). Donc cela peut être soit des travaux de voirie, de bâtiment, de construction, soit des travaux d'entretien un peu plus poussés.

Mme Monsus : D'un point de vue général, le budget rectifié de 2014 avec une hausse des dépenses de 821 360€, nous fait craindre un total des dépenses 2015 supérieur à ce qui est annoncé.

M. Marandet : Quel budget rectifié de 2014 ?

Mme Monsus : Etant donné qu'il y a déjà eu des rectifications et que vous partez du budget primitif, on peut penser qu'il y aura des ajustements.

M. Marandet : Je n'ai pas compris. On part toujours du budget primitif.

Mme Monsus : C'est la même remarque que M. Hartmann. Je vais finir et M. Hartmann va vous expliquer.

De toute façon, la marge nette dégagée sur le primitif 2015, soit 700 à 800000€ est insuffisante pour la réalisation des investissements déjà engagés, plus les investissements courants de 1million d'euros, montant insuffisant, vu le retard pris concernant l'entretien de la voirie et la maintenance du patrimoine communal.

M. Hartmann : Je m'étonnais, alors que nous sommes en train de travailler sur le Budget primitif 2015, que nous n'ayons pas eu de présentation du budget supplémentaire 2014 par chapitre, au moins. Habituellement c'est dans l'ordre : Budget primitif, budget supplémentaire et exercice suivant. Comment se fait il que cette année nous n'ayons pas encore eu le budget supplémentaire ?

M. Marandet : Tout simplement parce que l'exercice 2014 n'est pas encore terminé. Il y a encore des écritures à passer. Nous ne sommes pas en mesure d'arrêter dans un temps suffisant, ou en tout cas pour présenter le budget primitif de 2015 en décembre, l'exercice 2014. Le budget supplémentaire viendra en son temps. Je n'ai pas le recul que vous pouvez avoir. Il me semble qu'il y avait une demande unanime pour que les budgets soient présentés en décembre de N-1. On a essayé de satisfaire ce vœu cette année avec les inconvénients que ça comporte. On n'a pas les résultats de 2014. Il y aura un budget rectificatif 2014 et un budget supplémentaire 2015 qui intégrera les résultats 2014.

M. Le Maire : Mais rappelez-vous M. Hartmann, on a voté une décision modificative (DM) qui vaut ajustement du budget 2014. La nécessité de faire un budget supplémentaire n'apparaît pas. Toutes ces régularisations interviendront sur le compte administratif au mois de juin 2015.

M. Marandet : Les décisions modificatives ne modifiaient pas le total du budget.

M. D'Hulst : Je voudrais vous remercier d'avoir enfin accédé à nos demandes de faire voter le budget de l'année à venir dès le mois de décembre car cela permet enfin d'établir un prévisionnel budgétaire et donne un peu de marge d'anticipation à tous les acteurs liés à ce budget. C'était l'objectif de notre demande. Voilà pour les bons points.

Il reste encore beaucoup à faire dans ce que vous avez osé appeler un débat budgétaire. Ce soit disant « débat » n'a été en fait qu'une série d'annonces que vous nous avez faites et qui n'ont servi qu'à nous préparer à des décisions que vous aviez déjà prises. Une nouvelle fois vous utilisez cette assemblée non pas comme un lieu d'échanges mais bien comme une chambre de validation à vos décisions.

Pire, alors que vous annonciez un vœu de transfert de la piscine vers le grand Troyes, nous apprenons par la presse (en dehors de tout débat) que la piscine sera belle et bien fermée l'année prochaine et vous nous faites voter ce soir un budget qui entérine cette situation. On observe qu'il y a un rapport pour le remboursement des cartes et on détaille l'ensemble des économies que l'on fait dans la piscine.

C'est donc sans surprise, Monsieur le maire, que nous nous opposerons à ce budget et je demande à tous les conseillers qui vous soutiennent de bien mesurer le mépris dont vous faites preuve envers les membres du Conseil mais aussi envers des Saviniens que vous trompez avec un budget à l'opposé de ce que vous leur aviez proposé.

Vous nous proposez une augmentation massive des impôts : +6% soit près de 400 000 € de rentrées supplémentaires pour la ville (voir chapitre 73) et ceci alors que la situation ne cesse de se détériorer pour les citoyens.

Je voudrais vous rappeler deux chiffres qui sont très importants:

\_ 11.8% de chômage dans notre département

\_ une inflation de 0.3% en 2014 que vous nous avez rappelée en commission des finances et qui risque de se transformer en déflation en 2015.

Vous asphyxiez totalement de taxes les Saviniens alors qu'ils se serrent la ceinture. L'ensemble des recettes va encore progresser de près de 1%.

**Tout cela au détriment des services : Fin du séjour au ski, fin du séjour au Grand Bornand pour l'école de musique, fin des Inattendus et fermeture de la piscine. Et pour qu'il n'y ait pas de jaloux vous diminuez de 10% les subventions aux associations.**

**Mais alors pourquoi de telles décisions ? Vous réalisez seulement maintenant qu'il faut entretenir le patrimoine communal. Après 13 ans d'inaction et de gaspillage vous réalisez qu'il y a des postes incontournables, comme l'entretien des bâtiments et les investissements pour diminuer les dépenses d'énergies, la voirie, ou encore le minimum d'entretien des écoles (les travaux pour rendre décentes les toilettes de Guingouin ne sont toujours pas réalisés après 1 an de combat des parents d'élèves.)**

**Après avoir jeté près de 700000 euros d'argent public dans la piscine, vous faites semblant de découvrir le coût d'un tel équipement. De qui se moque-t-on M. Le Maire ? Vous saviez très bien le coût de cet équipement. Vous le connaissiez parfaitement.**

**Nous n'avons eu de cesse de dénoncer votre mauvaise gestion des dossiers ; on en voit aujourd'hui le résultat.**

**Sans faire de parallèles hasardeux, je voudrais vous faire comprendre l'absurdité de la situation : osez-vous dans deux ans, alors que les travaux de la MPT seront peut être terminés, nous demander la fermeture de cette salle ? C'est exactement ce que vous faites avec la piscine. Pourrez-vous nous dire, comme vous le faites aujourd'hui pour la piscine, je cite Mme Rabat qui nous a dit en commission des Finances : « il est vrai que cet équipement coûte vraiment très cher ! ». Vous le saviez M. Le Maire. Vous étiez au courant du coût de cet équipement sur la commune.**

**C'est en amont que les décisions se mesurent et dans leur globalité, non pas à l'avenant et en faisant la politique de l'autruche ou, comme à votre habitude, en rejetant les responsabilités sur les autres.**

**Tous ces éléments nous les avons dénoncés, mais aujourd'hui le sentiment qui prédomine est celui que nous retrouvons chez une majorité de Français : une défiance de la politique et de ceux qui sont aux affaires car malgré l'incroyable difficulté de la période que nous traversons vous continuez d'ignorer la réalité économique.**

**M. Le Maire : D'autres interventions ?**

**Mme Zeltz : Oui M. Le Maire, je vais vous expliquer pourquoi mon groupe ne votera pas non plus ce budget. Pas 1 an ne s'est écoulé depuis les élections municipales, et vous nous présentez un budget dont les axes forts sont : la suppression de services et l'augmentation de la fiscalité ! Je ne pense pas que les Saviniens aient la mémoire aussi courte que cela.**

**Votre budget 2015, vous l'aviez déjà en tête dans votre campagne des élections municipales, mais vous n'avez pas eu le courage de dire les choses aux électeurs.**

**Pas le courage de dire :**

**En ce qui concerne la piscine : qu'après plus de 2 ans de fermeture pour cause de travaux , un investissement de plus de 750 000 €, des heures et des heures de travail des services municipaux pour que tout soit terminé pour l'inauguration ,le 1 er juin 2013 ( période de la campagne électorale ), vous alliez annoncé brutalement dans le débat d'orientations budgétaires, il y a tout juste 1 mois : sa fermeture. Certes, vous allez tenter de la redonner au Grand Troyes avec la perte financière que cela va entraîner pour la ville ; Car il ne faut pas se mentir le Grand Troyes s'il acceptait, et je le met bien au conditionnel, compenserait largement ce transfert. Quel montant représentera l'atténuation de compensation ? Avez-vous déjà une idée ?**

**Il aurait mieux valu au moment de la fermeture qui a duré suffisamment longtemps, et avant d'engager des travaux coûteux en 2010, employer une personne (directrice de piscine ) s'interroger pour savoir ce que vous vouliez en faire ? La recouvrir pour qu'elle soit utilisée plus longtemps dans l'année et ainsi offrir de nouvelles activités aux centres de loisirs, aux écoles, aux seniors de toute l'agglomération, pourquoi pas ... ou bien la transférer à cette époque au Grand Troyes, car les 60 % d'utilisateurs de l'agglomération, ce n'est quand même pas une découverte récente.**

**Réfléchir, anticiper, prévoir... encore une fois vous ne l'avez pas fait. Je crains que l'on soit dans le même scénario pour la Maison pour Tous. Mais bon, on la refilera aussi au Grand Troyes, quand on aura fini les lourds investissements.**

**Pas le courage de dire :**

**-Que coïncé financièrement (mais cela n'est pas une surprise), surtout pas pour vous. Vous augmentez tous les taux de 6%(taxe d'habitation, taxes foncière sur le bâti et sur le non bâti), mais aussi les bases, ce qui va permettre de vous redonner un peu d'oxygène pour un temps (mais à mon avis pas pour la durée du mandat) , je l'acte aujourd'hui .**

**Pas le courage de dire :**

**-Que vous augmentez tous les tarifs des services à la population, ainsi les Saviniens sont doublement taxés. Ce n'est sûrement pas ce qu'ils attendaient d'une municipalité de gauche. Encore des déçus ....**

**Pas le courage de dire :**

**- Que vous arrêtez les Inattendus en 2015, ça c'est d'ailleurs de l'Inattendu pour le coup. (u n évènement que vous avez toujours valorisé comme une exception culturelle de Sainte-Savine). On sait par expérience que ce qui est arrêté une fois peut l'être définitivement.**

**Pas le courage de dire :**

**– Que par manque d'anticipation, vous faites aujourd'hui payer les Saviniens et qu'en plus vous supprimez des services. Je l'avais quant à moi, annoncé durant ma campagne , contrairement à vous j'avais dit la vérité.**

**Tout cela était malheureusement prévisible, alors que tous les indicateurs annonçaient la tempête, vous n'avez pas réduit la voilure assez tôt, vous avez poursuivi vos investissements sur des projets lourds, « empilés sur la fin de votre 2ème mandat», correspondants aux promesses de vos précédentes campagnes. M. le Maire vous faites de la gestion à la Hollande.**

**Mais, aujourd'hui : nous y voilà : « La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la crise fut venue ». Nous ne voterons pas ce budget pour toutes ces raisons, et qui plus est, nous parlons aujourd'hui, d'un budget alors que l'on ne connaît pas les montants des dotations, principales recettes. Bref, encore et toujours de l'approximatif. Moi je ne vous ai pas demandé de voter le budget au mois de décembre. Je n'étais pas dans l'opposition à ce moment là.**

**En cette période particulière et pour finir mon propos, je ne sais pas comment vous allez pouvoir souhaiter une Bonne année aux Saviniens, je ne suis pas certaine qu'ils apprécient les cadeaux de la nouvelle année.**

**M. Le Maire : Pas d'autres interventions ? Tout simplement, je prends acte de vos propos. Je relève quand même certaines erreurs d'interprétation et de procès d'intention sur le bâtiment de l'espace culturel. Je vous renvoie aussi à vos prises de parole et on verra ce que l'avenir nous dira. Il y a différents points qui pourraient apporter débat mais je pense que dans les commissions on reviendra à en discuter et je crois que le moment est venu de passer aux votes.**

#### BUDGET ANNEXE DE L'EAU (ANNEXE 2)

**M. Marandet : Ce budget de l'eau est lui aussi voté par chapitres et sans reprise des résultats de l'exercice 2014 pour les mêmes raisons que tout à l'heure.**

° °  
°

Mis aux voix, les rapports sont adoptés à **LA MAJORITE**

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl (2 voix : Pouvoir de Mme MALAUSSENA Capucine), M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne votent contre)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	23	9	

## 2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU – REVALORISATION DE LA SURTAXE

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que dans le cadre du contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable, la commune perçoit une surtaxe qui s'élève à 0,50 € H.T par m3 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Compte-tenu des travaux réalisés pour le remplacement des branchements en plomb, la commission des finances vous propose de revaloriser cette surtaxe et de la fixer à 0,55 € H.T par m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

◦ ◦  
◦

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl (2 voix : Pouvoir de Mme MALAUSSENA Capucine), M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne votent contre)

	POUR	CONTRE	ABST.
<b>VOTE</b>	23	9	

### 3 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2015 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Mme FINET

La commission Culture, Animation, Sport propose d'attribuer aux associations, au titre de l'année 2015, les subventions de fonctionnement suivantes :

Associations	Subvention votée pour 2014	2015	
		Subvention Ordinaire	Subvention Exceptionnelle
Action et recherche pour l'insertion des handicapés de l'Aube - A.R.I.H.A.	100	0	
Amicale des Tireurs de Sainte-Savine - A.T.S.S.	3 400	3 000	
Amicale Savinienne Philatélique et Numismatique - A.S.P.N.	450	200	
Apedys Aube	50	0	
Association ABA - Aube	50	0	
Association Astronomique Auboise	270	270	
Association Auboise d'Orchidophilie Exotique - A.A.O.E.	300	0	
Association Bol D'R	90	0	
Association de défense des consommateurs de l'Aube	50	0	
Association de Solidarité Franco-Nigérienne - ASSOFRANI	1 800	1 500	
Association Départementale d'Aide à Domicile - A.D.A.D.	200	0	
Association des Accidentés de la vie (FNATH)	75	0	
Association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation	25	0	
Association des Paralysés de France - A.P.F.	250	200	
Association des Yeux et des mains	200	0	
Association Française des Epilepsies de l'enfant Champagne-Ardenne - A.F.E.E.	100	0	
Association Géologique Auboise	360	270	
Association Pierre CHAUSSIN	4 500	4 000	
Association Pleine vie services	100	0	
Association Sainte-Savine Rivière de Corps – A.S.S.R.C	9 000	9 000	
Association Sainte-Savine Rivière de Corps – A.S.S.R.C (subv exceptionnelle)	2000	0	2 000
Association Sportive du Lycée Edouard Herriot	350	0	
Association USEP Savinienne	500	500	
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles - A.V.H.	90	0	
Athletic Ribocortin Savinien "ARS"	400	400	
Banque Alimentaire de l'Aube	550	600	
BONSAÏ AUBOIS	100	0	
BTP CFA	120	0	
Centre Josette BOYE	180	150	
CFA interpro de l'aube	210	0	
Club Tennis Savinien		400	
Comité Social des Agents Communaux	20 000	20 000	
Dom'Service	200	0	
Ecole des enfants malades de l'aube	100	0	
Ecole Privée maternelle Louis Brisson	6 785	7 965	
Ecole Privée élémentaire Louis Brisson	14 455	15045	
Espoir 10	90	0	
Fédération des Conseils de Parents d'élèves - F.C.P.E.	0	100	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - F.N.A.C.A.	150	100	
Gymnastique volontaire section de Sainte-Savine	50	0	



Handball Club Savino-Chapelain	8 000	7 200	
Harmonie Municipale de Sainte-Savine	20 000	18 000	
IKEBANA dans l'Aube	130	0	
Judo Club Savinien	900	800	
Karaté Savinien	2 000	500	
La Prévention Routière - Comité de l'Aube	250	120	
L'Échiquier Aubois	50	0	
Les Amis de la Coulée Verte - Bassin des Viennes	300	300	
Les Amis des Orchidées (anc. Association Animation Laroche)	1 400	0	
Les Mathématiques Autrement	90	0	
Ligue des Combattants et Victimes de Guerre	150	0	
Ligue des droits de l'Homme - L.D.H.	100	0	
Maison de la Science	28 000	24 000	
Maison Pour Tous	20 000	5 000	
Mieux Vivre Ensemble	900	850	
Mission locale	2 000	1 700	
Rando Cyclo Club Savinien	300	250	
Restaurant du Cœur 10	550	600	
Sa vie danse	400	350	
Sainte-Savine Basket	27000	25 000	
Sainte-Savine Basket pour nationale 1	12 000	10 000	
Sainte-Savine Reichenbach an der Fils	4 500	4 000	
Secouriste Croix Blanche Sainte-Savine-Barberey	500	0	
Secours Catholique (CARITAS France)	500	500	
Secours Populaire Français	500	0	
Solidarité Femmes	300	200	
S.O.S Amitié Troyes	50	0	
Syndicat Agricole - Section de Sainte-Savine	500	400	
Travail et Partage de l'Aube	200	0	
Twirling Club Savinien - T.C.S.	1 500	1 200	
Unicef	50	0	
Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux	100	0	
Union Nationale des Combattants Sainte-Savine /La Rivière de Corps	120	100	
Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées - U.N.R.P.A.	1 200	1 000	
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers - V.M.E.H.	100	100	
	<b>202 340</b>	<b>165 870</b>	<b>2 000</b>

**M. Le Maire :** Les conseillers qui ont des responsabilités au sein d'un CA ou d'un bureau d'une association doivent s'absenter pendant le vote.

**Mme Finet :** Vous avez toute la liste des associations qui ont été retenues lors de la commission d'attribution des subventions. En commission Culture, Animation et Sport nous avons travaillé sur des critères d'attribution où il y avait 8 points. Ceci a permis de voir si l'association répondait à ces critères et de quelle façon on allait pouvoir les aider. Lors de cette commission, nous avons aussi pris la décision que toutes les associations hébergées n'auraient pas de subventions financières, que toutes les demandes de moins de 100 € ne retiendraient pas non plus l'aval de la commission, et surtout là où il y a beaucoup d'associations qui avaient des réserves, qui dépassaient largement d'une à trois fois, le montant de subvention demandé. On a aussi des associations qui nous présentaient des subventions au niveau national. Là aussi, on ne pouvait pas répondre favorablement à leur demande.

**M. D'Hulst :** Je voudrais savoir pourquoi n'apparaissent pas dans ce rapport les subventions aux coopératives scolaires et au CCAS qui apparaissent dans le budget prévisionnel 2015.

**M. Marandet :** Pour les coopératives scolaires, elles ne sont pas dans cette liste car elles ne sont pas faites sous la forme de dotations forfaitaires. Elles sont versées en fonction du coût réel, donc elles sont gérées à part.

**M. D'Hulst :** On s'aperçoit que l'enveloppe globale du budget 2015 est bien supérieure car il y a pratiquement 305 000€ de subventions, si on considère les 300 000 € du CCAS, plus les 5000 € de subventions aux coopératives scolaires, qui ne font pas partie de ce rapport.

**Mme Finet :** Le CCAS n'est pas une association.

**M. D'Hulst :** Il apparaît pourtant en subvention.

**M. Marandet :** Oui, c'est une subvention mais subvention et association, ce n'est pas forcément lié. On peut donner des subventions à d'autres organismes que des associations. Elle est identifiée à part la subvention du CCAS.

**M. D'Hulst :** Je pensais qu'elle était reprise dans ce rapport là.

**M. Marandet :** Non, là se sont les associations.

**Mme Roy :** Je voudrais simplement poser une question. Je fais partie de la commission culture animation et j'avais demandé éventuellement à participer à l'attribution des subventions. Ca m'a été accordé. On m'a dit qu'il n'y avait aucun problème, qu'on jouait dans la transparence. Une réunion a été annulée et depuis je n'en ai plus entendu parler.

**Mme Finet :** Elle a été reportée lors de la dernière commission.

**Mme Roy :** Je n'ai pas été conviée.

**Mme Finet :** Mais si. Vous déménagez vos parents.

**Mme Roy :** Oui celle là. Mais l'autre réunion.

**Mme Finet :** C'est cette fois-ci que l'on a travaillé.

**Mme Roy :** Oui, mais ce n'était pas à l'ordre du jour l'attribution des subventions.

**Mme Zeltz :** Pourquoi avez-vous supprimé la subvention de l'UNICEF, qui n'était pas énorme, surtout que Sainte Savine est élue Ville amie des enfants. J'espère que cela n'a pas de conséquences puisque le Président de l'Unicef départemental est dans notre équipe. J'aimerais avoir une explication sur cette suppression.

**Mme Finet :** Ca rentre dans le critère où à moins de 100€ on ne donnait pas de subvention.

**M. Le Maire :** D'une manière générale, pour les associations qui ont un caractère social, on a considéré que leur demande, pour les gens qu'elles couvrent, était traitée dans le cadre du CCAS. Par exemple, les associations qui œuvrent dans le domaine de la maladie, de l'enfance...

**Mme Finet :** Ce n'est pas dirigé envers qui que ce soit. Je l'avais expliqué en commission. Ces critères, on les a travaillés, peaufinés. On a travaillé avec aucun dossier de subvention sous la main car je souhaitais que ces critères puissent s'appliquer sans aucun jugement, ni prise à partie.

**M. D'Hulst :** Il y a un chiffre qui m'a interpellé dans les modifications. Vous nous aviez annoncé que l'ensemble des associations ne serait pas diminué de 10%. Néanmoins pour la MPT on s'aperçoit qu'il y avait un financement de 20000 € en 2014, qui passe à 5000 € en 2015.

**Mme Rabat :** Mme Finet vous a expliqué aussi que pour les attributions, on a tenu compte du matelas des associations. Quand on a une association qui a 3 fois son exercice et qui peut fonctionner sans subvention pendant 3 ans, il n'y a aucune réalité pour lui attribuer automatiquement une subvention. Donc, on a regardé ces critères là. Effectivement, la MPT qui avait pour habitude de demander une subvention de 20 000 €, cette année elle a demandé 18 000 €. Nous avons attribué 5 000€ car devant eux, ils ont 3 ans de budget pour ne pas demander de subvention. Une subvention c'est pour répondre à une action et pas que pour répondre à un fonctionnement et avoir un matelas qui dort à la banque. C'est contraire au principe de la subvention.

**M. D'Hulst :** Otez-moi d'un doute. Qui était le Président de la MPT ces dernières années ?

**Mme Rabat :** Peu importe M. D'Hulst. Ce qui compte c'est aujourd'hui. Aujourd'hui, on attribue les subventions selon 8 critères qui ont été débattus en commission. Après, le passé c'est le passé. On ne va pas y revenir. Au contraire, c'est bien l'occasion d'y revenir aujourd'hui.

**M. D'Hulst :** Vous êtes donc sûre que l'ensemble de ce budget, ce matelas n'est pas consommé dans l'année par l'association. C'est ça la question.

**Mme Rabat :** Je ne fais pas partie de l'association. Je ne la gère pas. La gouvernance de l'association lui appartient. Elle nous demande une subvention. On lui répond et ça ne sera pas 18 000 €, ça sera 5000€. On est libre de notre critère.

**M. D'Hulst :** Tout à fait mais l'enveloppe est quand même énorme.

**M. Le Maire :** Vous ne pouvez pas d'un côté nous critiquer sur notre gestion et d'un autre côté, nous dire de continuer à accorder des subventions généreusement aux associations qui ont, en l'occurrence, un matelas très confortable. Il y a une contradiction dans votre intervention.

**M. Menerat :** Merci M. le Maire. Nous souhaitons avoir la liste des associations qui ont basculé au CCAS.

**M. Le Maire :** Elles ne sont pas basculées. Pour les subventions qui ont une vocation sociale (enfance, protection des maladies,...), nous orientons nos concitoyens Saviniens vers le CCAS, qui examinera au cas par cas les situations individuelles.

**M. Menerat :** En tout cas, nous regrettons votre projet de diminuer, voir de supprimer les subventions aux associations.

***Nous rappelons que les associations complètent ou suppléent les services publics. Elles contribuent à développer des actions citoyennes, à lier les individus, à animer, à aider, à transmettre. Depuis 1901, les associations jouent un rôle majeur dans la construction de notre société.***

***A tous les échelons (international, national et local) nous estimons qu'il n'y a pas au sein des associations de petites ou de grandes actions, d'actions utiles et d'autres inutiles. Le seul critère étant celui d'apporter un service aux autres dans un cadre de hautes valeurs morales tendant à faire progresser notre société. Supprimer les moyens aux associations, c'est couper le dynamisme des bonnes volontés, c'est faire régresser toute la société. Non, trouver des pistes d'économies en s'en prenant aux associations n'est pas une bonne idée. Nous voterons contre la baisse et la suppression des subventions.***

***M. Le Maire : Vous avez une lecture selon un prisme qui vous est propre puisque vous ne voyez pas que des subventions très importantes sont maintenues.***

***Mme Finet : J'ai oublié aussi de signaler que, par rapport à l'année dernière, beaucoup d'associations ne nous ont pas fait de demandes car ils reconnaissent qu'au bout d'un certain moment ils pouvaient vivre de leur propre vie et ne plus bénéficier de l'aide de la commune, que c'est aussi leur devoir de trouver les moyens de subvenir à leur existence.***

***Mme Rabat : Pour éviter d'être dogmatique, je vais donner un exemple sans citer l'association. Nous avons une association qui a un matelas de 135 925 € et qui, tous les ans, demande une subvention à la commune de Ste Savine. La dernière fois en 2014, elle a eu 200€. On lui a donné car les critères n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. Cette année elle demandait 90€. Je vous rappelle que le matelas est de 135 925 €. Je veux bien que les associations aient leur raison d'être et leur rôle dans une société comme la nôtre mais avoir un dogme et ne pas être précis pour ce qui est des attributions, c'est autre chose.***

***M. Le Maire : Je voudrais dire le travail important qui a été réalisé par le service des finances car en 2014, il a fallu élaborer 2 budgets, celui de 2014 et celui de 2015. C'est une charge de travail très importante pour les services et je les en félicite. Je remercie aussi Bernard, nouvel élu, qui a pris le sens des responsabilités. Je crois que c'est un travail conséquent qui a été réalisé. Merci Bernard.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, Mme ROY Nathalie votent contre;  
M. CAPOZZOLI Bruno et M. Hartmann Jean-Michel, membres du CA d'une Association, ne prennent pas part au vote)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	26	4	

#### **4 - INDEMNISATION D'ASSURANCE**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers Collègues,

L'indemnité d'assurance de la société CIVIS Protection Juridique s'élève à 912 € pour l'indemnisation des frais de procédure dans le cadre du contentieux relatif au référé précontractuel concernant la réhabilitation de la Maison Pour Tous (Affaire Santerne).

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de sinistre correspondante.

o  
o

***M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?***

***Mme Monsus : Est-ce le premier litige contentieux d'une entreprise avec la ville ?***

***Quel est le résultat du jugement ? Y a-t-il une indemnisation due par la ville à l'entreprise ?***

***M. Moser : A ma connaissance, c'est le premier litige. L'entreprise a eu une indemnité et nous avons des frais d'avocat. L'assurance couvre une partie de l'ensemble de ces frais.***

***Mme Monsus : L'indemnisation est de combien pour l'entreprise ?***

**M. Moser : Entre 1000 € et 2000€.**

**Mme Monsus : Le litige portait sur quoi ?**

**M. Moser : C'est dans le cadre d'un marché d'appel d'offres. L'entreprise qui a contesté sa non-retention par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, et qui a obtenu en partie satisfaction au niveau du juge. On sera sûrement de plus en plus exposé à ce genre de recours puisque dès lors qu'on a à faire à de gros travaux avec de grosses entreprises, on sent avec la concurrence, que les services juridiques sont de plus en plus offensifs.**

**Mme Monsus : A cette occasion, le problème de la qualité du délégataire nous semble être une question récurrente : l'amiante au centre culturel qui n'avait pas été prévue dans un bâtiment de 1930, ce qui est quand même un peu étrange, le auvent de la Maison des Viennes où on a pas vu que le gars ne faisait pas bien son boulot, la piscine municipale, ancienne, dont on n'avait pas prévu que les tuyaux allaient se percer, la toiture du cosec qui a des malfaçons évidentes qu'on aurait peut être pu anticiper... ce qui ne va pas sans surcoût pour les finances communales.**

**La délégation de service est-elle aussi avantageuse qu'on veut bien nous la présenter. C'est la réflexion que ça m'amène.**

**M. Moser : Vous êtes libre de votre réflexion. Je ne ferai pas de commentaire particulier sauf qu'en matière d'urbanisme, de construction, de rénovation, etc....avec ce que j'entends comme difficultés qui se posent dans différentes instances, y compris au Grand Troyes. Il y a toujours une zone où on n'a pas la maîtrise sur tout. Cependant, que vous posiez la question sur la délégation, c'est une bonne question.**

**Mme Monsus : Quelle est la bonne réponse. Enfin, moi je l'ai.**

**M. Le Maire : C'est général dans les commissions d'appel d'offres. Il y a toujours des avenants car on découvre des choses qui n'avaient pas été devinées. Les maîtres d'œuvres ne s'appellent pas Mme Soleil. Il y a des malfaçons, des irrégularités qui apparaissent. Ca fait partie des aléas de chantier inhérents à tous travaux.**

**M. Moser : Cela ne fait que renforcer une vigilance qu'on va avoir maintenant qu'on a peut-être un peu moins de travaux en perspective. Une vigilance à renforcer compte tenu du contexte.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORTEUR : M. ANDRE

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 18 décembre 2013, le conseil municipal a fixé les tarifs de location des salles communales Josette BOYE et La Chapelle du Parc pour l'année 2014. Il vous est proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de fixer les tarifs de location des salles communales de la manière suivante :

❖ **LOCATION DE LA SALLE JOSETTE BOYER et DE LA SALLE DE LA CHAPELLE DU PARC**

		<u>Tarifs actuels</u>	<u>Propositions au 01/01/2015</u>
<b><u>Location Josette BOYE</u></b> (repas familial le midi uniquement)	Saviniens	55 €	Saviniens 56 €
	Non Saviniens	83 €	Non Saviniens 85 €
	Saviniens	83 €	Non Saviniens 85 €
<b><u>Location Salle Chapelle du Parc</u></b> (pour stages, réunions, conférences...)		Tarif unique	TARIF UNIQUE
		tous les jours de la semaine	Tous les jours de la semaine
	Saviniens	38 €	Saviniens 39 €
	Non Saviniens	55 €	Non Saviniens 57 €

La location de ces salles s'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ Dépôt de 2 chèques de caution (un chèque de 500.00 Euros pour les dégradations du matériel et un chèque de 50 € pour les frais de nettoyage).
- ⇒ Abattement de 50% sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial (Salle Josette BOYE) à compter de la 2<sup>ème</sup> journée en cas de réservation excédant une journée.
- ⇒ Versement de 30 % d'arrhes à la réservation. Encaissement de ces arrhes en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation.
- ⇒ Pour les associations saviniennes, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité (hors Chapelle du Parc).
- ⇒ Pour le personnel communal domicilié hors de Sainte Savine, il est proposé d'appliquer le tarif réservé aux Saviniens.
- ⇒ Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Concernant la location de la salle de la Chapelle du Parc, celle-ci sera mise à disposition, à titre gracieux, sur demande de la paroisse, conformément aux engagements pris par la commune lors de l'organisation des locaux.

❖ **LOCATION DU GRAND SALON**

**1 – Associations loi de 1901**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS À compter du 01 janvier 2015
<b>a) VENDREDI – SAMEDI - DIMANCHE</b>		
↳ Saviniennes	93 €	94 €
↳ Non Saviniennes	243 €	245 €
<b>b) JOURS DE LA SEMAINE</b>		
↳ Saviniennes	72 €	73 €
↳ Non Saviniennes	194 €	196 €

**2 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, pour des cérémonies à caractère familial**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros
<b>LA JOURNEE</b>		
☞ Repas & Vin d'honneur		
↳ Saviniens	93 €	94 €
↳ Non Saviniens	243 €	245 €

**3 – Toutes catégories d'utilisateurs, à l'exception des associations loi de 1901, hors cérémonies à caractère familial**

	TARIF ACTUEL En Euros	PROPOSITIONS En Euros
<b>LA JOURNEE</b>		
↳ Saviniens	273 €	274 €
↳ Non Saviniens	388 €	390 €

Pour les trois points évoqués ci-dessus, les dispositions suivantes sont maintenues :

- ☞ Dépôt de deux chèques de caution (un chèque de 500.00 Euros pour les dégradations du matériel et un chèque de 70 € pour frais de nettoyage)
- ☞ Abattement de 50 % sur les tarifs applicables aux associations et aux particuliers saviniens pour des cérémonies à caractère familial, à compter de la 2<sup>ème</sup> journée consécutive d'occupation en cas de réservation excédant une journée
- ☞ Versement de 30% d'arrhes à la réservation, encaissé en cas de désistement moins de 8 jours avant la date de réservation

☞ Pour les associations constituées d'une majorité d'adhérents saviniens et / ou qui participent activement à la vie communale, le personnel communal en activité, une journée de location gratuite par an sur l'une des salles louées par la collectivité

☞ Présentation d'un certificat d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile au titre de l'occupation.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir :

☞ accepter les nouveaux tarifs proposés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Zeltz : Plutôt que d'augmenter d'un euro pour les Saviniens, d'ailleurs c'est rien, c'est peanuts et c'est vraiment symbolique, il vaudrait mieux veiller à augmenter les tarifs des extérieurs car les salles sur l'agglomération sont relativement chères et je trouve que sur Ste Savine, pour les non-Saviniens, c'est relativement pas cher. Donc je pense qu'on pourrait gagner de l'argent sur les extérieurs plutôt que sur les Saviniens.**

**M. Le Maire : Il y a peu d'associations Saviniennes qui empruntent nos locaux.**

**Mme Monsus : Nous constatons une nouvelle augmentation tarifaire sur l'argument : c'est peu et ailleurs c'est plus cher.**

**Nous estimons ne pouvoir, cette fois encore, nous appuyer sur des critères objectivables pour la détermination du coût de revient du service. Il est ainsi difficile de donner le sens de l'intérêt général à ces hausses qui se répètent.**

**La logique comptable du type 1 € pour la commune et 2€ hors commune nous apparaît comme un ratissage des fonds de poches qui touche particulièrement les familles et individus à revenus précaires, modestes et moyens ; pour rappel, certaines augmentations annoncées à 2 % sont supportées par les plus modestes à 8 et 12 %. C'est non négligeable.**

**Mme Finet : Je ne peux pas vous laisser dire ça. On n'augmente pas tous les ans les tarifs. On essaye de faire en sorte qu'il n'y ai pas des centimes d'euros. Je me suis battue dès notre arrivée en Mairie pour que ces tarifs soient raisonnables pour que toute famille Savinienne puisse organiser un anniversaire, un baptême, une communion... Les tarifs sont quand même accessibles à tous mais il faut les augmenter de temps en temps.**

**M. Le Maire : Je lis la presse depuis quelques temps. Il y a des abandons, des suppressions, des augmentations. On est peut être les premiers à s'exprimer sur ces sujets là, mais vous verrez dans les mois qui viennent que de nombreuses municipalités augmenteront la fiscalité, augmenteront des tarifs, réduiront ou supprimeront des services. Nous nous engageons sur un niveau de qualité de services qui est honorable.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl (2 voix : Pouvoir de Mme MALAUSSENA Capucine), M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne votent contre)

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	23	9	

**6 - MEDIATHEQUE MUNICIPALE – TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

RAPPORTEUR : MME RABAT ARTAUX

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 18 décembre 2013, il a été décidé de maintenir les tarifs de la médiathèque municipale pour l'année 2014. La commission Culture, Animation, Sport vous propose les tarifs suivants à partir du 01 janvier 2015 :

### Le prix des abonnements :

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
Abonnement adulte savinien	4,10 €	4,10 €
Abonnement enfant savinien	Gratuit	Gratuit
Abonnement adulte extérieur	8,20 €	8,20 €
Abonnement enfant extérieur	Gratuit	Gratuit
Saviniens et extérieurs : Groupes scolaires et accueils de loisirs - Chômeurs Minimum vieillesse – RSA - Allocation adulte handicapé	Gratuit sur présentation des justificatifs	Gratuit sur présentation des justificatifs
Tarif Réseaux Saviniens		Gratuit

### Le prix des photocopies à la bibliothèque et à l'espace multimédia :

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
Photocopie bibliothèque	0,15 €	0,15 €
Impression à l'espace multimédia en noir et blanc	0,15 €	0,15 €
Impression à l'espace multimédia en couleur	0,20 €	0,20 €

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- adopter les tarifs de la médiathèque de Sainte Savine, tels que présentés ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

### **M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

### **7 - REMBOURSEMENT DES CARTES D'ABONNEMENT 2013 ET 2014 A LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINTE SAVINE**

RAPPORTEUR : M. HENNEQUIN

Mes chers Collègues,

A la demande des usagers, le remboursement des entrées restantes sur les cartes d'abonnement achetées en 2013 et 2014 est arrêté comme suit :

Pour obtenir leur remboursement, les usagers devront en faire la demande au service des sports et convenir d'un rendez-vous avec ce même service afin de se présenter avec la (ou les) carte(s) d'abonnement achetées en 2013 et 2014 et une pièce d'identité.



Les remboursements se feront sur les tarifs votés par le conseil municipal en 2013 et en 2014 (voir ci-dessous) :

#### **Tarifs des entrées piscine 2013 :**

	Savinien et Non Savinien
Carnet 10 entrées - Enfant 3 à 6 ans	8,00 €
Carnet 10 entrées - Enfant 7 à 10 ans	16,00 €
Carnet 10 entrées - Enfant 11 à 17 ans	24,00 €
Carnet 10 entrées - Adulte	35,00 €

#### **Tarifs des entrées piscine 2014 :**

*Valable 2 ans pour l'été 2014 et l'été 2015*

	Savinien (Sur présentation d'un justificatif)	Non Savinien
Carte de 10 entrées Enfant 4-10 ans	16,00 €	19,00 €
Carte de 10 entrées Enfant 11-17 ans	25,00 €	28,00 €
Carte de 10 entrées Adulte	35,00 €	38,00 €

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- autoriser le remboursement des entrées restantes sur les cartes d'abonnement achetées en 2013 et 2014 sur la base des tarifs votés sur ces deux années,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

o o  
o

#### **M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Monsus :** *Pouvez-vous me préciser quelle délibération du conseil municipal a entériné la fermeture de la piscine pour la saison 2015 et son transfert au grand Troyes ?*

**M. Le Maire :** *Quand on a fermé la MPT, nous n'avons pas délibéré. Il y a des précédents qui ne nous conduisent pas obligatoirement à délibérer.*

**Mme Monsus :** *Ah bon. Ca ne vous choque pas. Et ça ne choque pas votre conseil municipal, même dans votre majorité. Moi je trouve cela choquant.*

**Mme Finet :** *On l'a décidé.*

**Mme Monsus :** *Oui sauf que le rapport n°24 mentionnait : « Le conseil municipal sera amené à solliciter officiellement le grand Troyes pour les subventions accordées par celui-ci à la ville de Sainte Savine sur certains équipements communaux ». Donc, devons-nous comprendre que subvention signifie transfert de compétence et qu'une information du conseil municipal équivaut à entérinement et quels sont donc les autres équipements que vous allez céder au Grand Troyes ? Peut être que les Saviniens avaient envie de garder une piscine municipale même si cela a un coût.*

**M. Le Maire :** *Pour l'instant cela ne préjuge en rien du devenir de la piscine puisqu'on va présenter un dossier qui sera délibéré en conseil municipal. Une demande de transfert de compétences. Donc, il n'y a pas le feu à la piscine. On va examiner la situation tranquillement, sereinement à la faveur d'une prochaine réunion où on abordera les charges, les frais de personnel. Donc, vous aurez tous les éléments du dossier pour statuer sur cette demande de transfert.*

**Mme Monsus :** *Pour nous, pour l'instant, c'est quand même un empêchement à la délibération partagée. Pour nous c'est une entorse à la démocratie qui est le pilier de notre République laïque, et argument de votre dernière campagne municipale. Il est décidément temps de changer la règle du jeu pour redonner la décision aux citoyens.*

**M. Le Maire :** *Je ne vois pas de rapport entre la République laïque et la piscine. On n'y fait pas des baptêmes.*

**Mme Monsus :** *Non M. Le Maire. La démocratie c'est un pilier de la République laïque.*

**Mme Zeltz :** *Je voulais savoir combien cela représente ? Avez-vous une estimation du montant de remboursement de ces cartes ?*

*M. Le Maire : Tous les ans il y a des gens qui en demandent le remboursement. Quand il y a eu les années de fermeture, on a déjà remboursé les gens qui avaient fait l'acquisition de billets dont la date était préemptée. Il y a peu de demande pour le moment.*

*M. Feugé : Cela n'est pas énorme. Il me semble qu'il y a environ 90 cartes Saviniens et à peu près pareil en non Saviniens mais je n'ai pas de montant.*

*Mme Finet : On vous tiendra au courant mais de toute façon, pour l'instant, on passe cette délibération pour pouvoir dire oui ou non aux personnes qui en font la demande.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme MONSUS Anne vote contre)

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	31	1	

## 8 - Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun "Conseil en Énergie Partagé" du Grand Troyes

RAPPORTEUR : M. FEUGE

Mes chers Collègues,

Une convention d'adhésion au service commun « Conseil en Energie Partagé » (CEP) proposé par le Grand Troyes a été adoptée le 25 mars 2013 ; Elle prend fin le 31/12/2014.

Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2017.

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial, le Grand Troyes a validé lors du conseil communautaire du 24 juin 2011 la mise à disposition d'un technicien Conseiller en Énergie Partagé, dont l'objectif est de faire réaliser des économies d'énergie aux communes membres.

L'intervention du Conseiller en Energie Partagé, technicien spécialisé fluides/ thermique des bâtiments comprend :

- Une analyse technique sur le patrimoine existant : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules
- Des conseils dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement du changement des comportements

Le conseiller favorise également la mise en réseau des élus du territoire en vue de créer des dynamiques d'échange de bonnes pratiques et de développer des projets communs.

L'adhésion au service commun CEP permet à la commune de bénéficier d'un appui de l'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement durables) et de valoriser ses CEE (Certificats d'Economie d'Energie) à travers une plateforme dédiée, gérée par le Grand Troyes.

Le coût est de 0,30 cts par habitant et par an.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande:

- d'approuver la convention d'adhésion au « Conseil en Energie Partagé » ci-jointe,
- d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce utile.

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. Capozzoli :** Monsieur le Maire, nous nous réjouissons qu'en votre qualité de président de la commission développement durable du Grand Troyes vous ayez pris toute la mesure des défis à relever concernant ce domaine et cela au bout de 13 ans. Oui, en la matière, il n'y a pas que les déplacements doux (pistes cyclables) et le traitement naturel des espaces verts (zéro phyto) mais il y a aussi la transition énergétique. On en parle beaucoup actuellement.

Quel dommage que le diagnostic sur les fluides n'ait pas été entrepris plus tôt comme dans d'autres collectivités. Quel dommage que les choix des investissements ne se soient donc pas portés prioritairement sur les travaux d'économies d'énergie des bâtiments communaux et des espaces publics. Pensez aux économies qui auraient été réalisées aujourd'hui ! Le plan d'investissement de rénovation des chaudières que vous proposez semble un bon préalable mais insuffisant à nos yeux. Peut-on espérer avoir d'ici quelque temps un plan pluriannuel des travaux de transition énergétique avec les coûts financiers prévisionnels ? Comptez-vous, pour financer ces travaux, avoir recours à l'emprunt ou à la capacité d'autofinancement bien faible pour l'heure et au regard de l'immense chantier à entreprendre ?

**M. Le Maire :** Je n'ai pas attendu 13 ans pour que Ste Savine soit en avant grade en matière de développement durable. Et on se réjouit que le Conseil en énergie partagé fonctionne et que l'on soit une des premières communes à y souscrire. Vous n'étiez peut être pas Savinien en 2001, mais on n'a pas attendu 2014 pour entreprendre des travaux dans les bâtiments (isolation, double vitrage). Il faut regarder dans le rétroviseur. Avant 2001, tout ce qui ne se voyait pas à Ste Savine, n'était pas prioritaire. Les bâtiments, les écoles étaient longtemps négligés et il a fallu rattraper un retard énorme sur la rénovation et la réhabilitation de ces bâtiments.

**M. Moser :** Il faut se garder de faire des analyses historiques un peu raccourcies ou rapides. Pour le financement des investissements en termes d'isolation, etc...ça se fera essentiellement dans les marges d'autofinancement. Il n'est pas question de recontracter des emprunts pour l'instant mais on a parlé de recettes éventuelles comme celles des domaines que l'on met en vente. Il y aura des retours sur investissement avec les installations de chaudières, etc...On fait la même chose en éclairage public car on va pouvoir terminer l'équipement qui va permettre, à l'image de Troyes qui en a fait un grand chantier, de fonctionner avec des consommations moins importantes. Tout cela va se faire au fil des années.

**M. Le Maire :** D'autres questions ?

**Mme Monsus :** L'art XII de la convention qui détermine le coût du service ne prévoit pas de revalorisation. Ce coût de 0,30 c d'€/hab. sera-t-il constant jusqu'au terme du 31/12/2017 ?

**M. Le Maire :** Oui c'est sûr.

**Mme Monsus :** D'autre part, pouvez-vous nous indiquer la formation et le parcours professionnel du conseiller car en termes d'énergie, il vaut mieux savoir à qui on a à faire.

**M. Le Maire :** Le Grand Troyes a procédé à un recrutement sur la base de candidatures sérieuses.

**Mme Monsus :** Quel est le profil ?

**M. Le Maire :** Minimum ingénieur. C'est quelqu'un qui a déjà fait ses preuves sur le terrain.

**M. Moser :** Ce Monsieur, technicien, fait partie de la fonction d'expertise que le Grand Troyes peut mettre en place avec des recrutements de qualité et dont bénéficient les communes membres. On est vraiment dans une fonction qui, au niveau du Grand Troyes, va vraisemblablement encore s'élargir en termes d'expertise. On pourrait se poser la même question en termes d'expertise juridique.

**Mme Monsus :** Le rapport annuel d'activité prévoit-il de communiquer le temps dévolu à chaque commune adhérente en plus des études et préconisations diffusées à chacune ?

**M. Le Maire :** Pour l'instant, il me semble qu'il y a 9 communes sur les 19 qui sont adhérentes. Le temps à y consacrer est variable parce que tout dépend comment sont gérés les facturations, les dossiers. Il peut consacrer davantage de temps dans une petite commune que dans une grande qui est davantage structurée. Il y a un rapport du Grand Troyes qui peut vous être communiqué.

**Mme Monsus :** Oui, qui fait la répartition ? Je ne savais pas.

**M. D'Hulst :** M. Le Maire, aura-t-on un retour par rapport à ces travaux ?

**M. Le Maire :** Oui.

**M. Moser :** La commission urbanisme est une commission où les informations sont partagées et on va vraisemblablement intensifier le travail de cette commission puisqu'on a des chantiers à voir, au moins des décisions à préparer ensemble.

**Mme Zeltz :** Ce serait sympa de ne pas la mettre à 17h.

**M. Moser :** Une fois nous l'avons mise à 17h, vous n'avez pas pu venir. Une autre fois, elle était à 18h, je crois que vous étiez occupée ailleurs. Bien sûr 17h c'était exceptionnel parce qu'on avait 2 commissions qui se succédaient.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**9 - GRAND TROYES – REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS 2<sup>ème</sup> Tranche (CENTRE CULTUREL) - APPROBATION DE LA SUBVENTION**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers collègues,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes incluant la commune de SAINTE SAVINE comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du Conseil municipal autorisant le maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Troyes,

**Vu** le projet de **réhabilitation de la Maison Pour Tous 2<sup>ème</sup> tranche (Centre culturel)** pris en compte à hauteur de **2 016 792 € HT**,

**Considérant** la délibération du Grand Troyes **du 17 novembre 2014** portant attribution d'un fonds de concours à la commune de **SAINTE SAVINE** d'un montant de **395 422 €** pour la **réhabilitation de la Maison Pour Tous 2<sup>ème</sup> tranche ( Centre culturel)**,

**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 395 422 € pour la réhabilitation de la Maison Pour Tous 2<sup>ème</sup> tranche (Centre culturel),

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**10 - GRAND TROYES – REHABILITATION DU COSEC DE LA NOUE LUTEL - APPROBATION DE LA SUBVENTION**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers collègues,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes incluant la commune de SAINTE SAVINE comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du Conseil municipal autorisant le maire à solliciter un fonds de concours auprès du Grand Troyes,

**Vu** le projet de **réhabilitation du COSEC de la Noue Lutel** pris en compte à hauteur de **583 783,76 € HT**,

**Considérant** la délibération du Grand Troyes **du 17 novembre 2014** portant attribution d'un fonds de concours à la commune de **SAINTE SAVINE** d'un montant de **20 000 €** pour la **réhabilitation du COSEC de la Noue Lutel**.

**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 20 000 € pour la réhabilitation du COSEC de la Noue Lutel,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Monsus : Je suis interpellée par la différence 20 000 € contre 595 000€. Ce montant paraît extrêmement faible. C'est lié à quoi.**

**M. Le Maire : C'est le principe des fonds de concours. Il y a une enveloppe au niveau du Grand Troyes de 800 000€ qui est partagée entre les communes en fonction de l'importance de leur projet. Nous, de manière imprévue, on bénéficie de cette subvention qui n'était pas inscrite au budget du Grand Troyes. Donc, on peut s'en féliciter.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**11 - REHABILITATION DU COSEC DE LA NOUE LUTEL – AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du COSEC de la Noue Lutel et la clôture du plateau sportif, nous avons adopté, par délibération en date du 28 juin 2010, une convention avec la Région Champagne Ardenne ayant pour objet de définir les engagements réciproques de la Région et de la Ville.

Le montant de la dépense subventionnable correspondant au coût prévisionnel H.T du projet ayant changé, il convient de prendre un avenant modifiant l'article 3 « Engagements de la Région » de la convention relative à la participation financière de la Région Champagne Ardenne en date du 6 juillet 2010.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- approuver l'avenant n°1 tel que présenté en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**12 - TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA COMMUNE DE TROYES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TROYES - CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – DEMANDE D'AVIS**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

Par délibération du 16 juin 2014, le conseil de communauté a décidé de modifier les statuts du Grand Troyes afin de clarifier l'exercice de certaines compétences communautaires. Certaines d'entre elles étaient en effet conjointement exercées par l'échelon intercommunal et par les communes membres notamment la Ville de Troyes. La Chambre Régionale des Comptes avait également formulé des recommandations visant à corriger cette situation dans le domaine de l'enseignement supérieur, du tourisme et du réseau de chauffage urbain.

Après consultation favorable des dix-neuf communes membres, le Préfet du département de l'Aube a procédé par arrêté en date du 27 octobre dernier, à la modification des statuts du Grand Troyes.

Cette modification statutaire entraîne automatiquement la reprise par le Grand Troyes de l'intégralité des compétences concernées avec pour conséquence le transfert de plusieurs services et activités comme le service de la vie étudiante, le développement du tourisme, le réseau de chaleur des Chartreux.

Conformément à la réglementation en vigueur et au cours de sa réunion du 18 novembre 2014, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a statué sur l'incidence financière de ces transferts statutaires de compétences.

La commission s'est également prononcée sur le transfert d'un agent de la Ville de Troyes qui sera désormais affecté à temps complet à la gestion du poste centralisé de régulation du trafic urbain du Grand Troyes.

**Transfert du service de la vie étudiante :**

Il s'agit du transfert d'un service communal chargé de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants. Ce service qui compte trois agents de la fonction publique territoriale est installé sur le campus universitaire dans des locaux appartenant à l'Etat. Le transfert du service qui est effectif depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014 a été évalué financièrement à 173 584 € sur la base du budget 2014. En contrepartie l'attribution de compensation allouée annuellement à la commune de Troyes sera réduite de 173 584 €.

**Transfert de la compétence tourisme :**

Cette compétence était historiquement partagée entre la commune de Troyes et le Grand Troyes via le versement de subventions pour le fonctionnement de l'association Office de Tourisme. La création par le Grand Troyes d'un établissement public administratif qui remplace l'association conduit à transférer l'intégralité de la compétence à l'échelon intercommunal. L'évaluation de ce transfert dont le détail figure dans la décision de la commission jointe en annexe est fixée à 470 400 €, qui seront retenus sur l'attribution de compensation versée annuellement par le Grand Troyes à la commune de Troyes.

**Transfert du réseau de chauffage urbain des Chartreux :**

Cet équipement comprend trois chaufferies, une unité de cogénération et un réseau de distribution de dix kilomètres avec ses sous stations de raccordement. Il a été réalisé dans le cadre d'un contrat de délégation de service public que la commune de Troyes a passé avec la SEM énergie qui en gère également l'exploitation. Le financement de ce service à caractère industriel et commercial (charges d'exploitation du réseau, remboursement de la dette, amortissement des biens) est assuré par le produit de la vente de chaleur aux usagers raccordés et quelques produits accessoires.

Le budget de la commune de Troyes n'est pas impacté par cette activité totalement équilibrée en dépenses et en recettes.

Suite à la modification de ses statuts, le Grand Troyes reprend le contrat de concession jusqu'à son terme fixé en mars prochain. A cette date, l'ensemble des immobilisations constituant le réseau seront repris en pleine propriété par le Grand Troyes. L'exploitation des installations sera confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public. La fourniture de chaleur sera facturée aux usagers du réseau sous la forme d'une redevance qui assurera l'équilibre général d'un nouveau budget annexe communautaire qui retracera comptablement cette activité.

Au vu de l'ensemble de ces données la commission a conclu à la neutralité financière de ce transfert de compétences.

## Transfert d'un agent communal pour la gestion du poste de régulation du trafic urbain :

Réalisée par le Grand Troyes, la première tranche du nouveau poste de régulation du trafic urbain est en service depuis 2013. Une seconde tranche est en cours d'installation. Pour assurer le fonctionnement de cet équipement, le Grand Troyes a recours à du personnel à temps non complet de la Ville de Troyes dans le cadre d'une convention de service partagé.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'un de ces agents devra assurer ces missions à temps complet. En application de la réglementation en vigueur, il doit être automatiquement muté au Grand Troyes. L'évaluation de ce transfert de personnel est estimé à 38 700 € correspondant au traitement annuel et aux cotisations sociales obligatoires de l'agent qui sort de l'effectif de la commune. En contrepartie l'attribution de compensation allouée annuellement à la commune de Troyes sera réduite de 38 700 €.

En application de l'article du 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, il revient à présent aux conseils municipaux des dix-neuf communes membres du Grand Troyes de se prononcer sur les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, jointes au présent rapport.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- donner un avis favorable aux conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,
- autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

◦ ◦  
◦

### **M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**Mme Monsus : C'est une remarque. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les transferts de compétences de Troyes au Grand Troyes, qui font suite à ce qui s'apparente à un rappel à l'ordre de la Chambre Régionale des Comptes et qui sont pour certains déjà effectifs.**

**Nous en concluons que dans le domaine de l'intercommunalité aussi, information égal entérinement.**

**Les compétences de la communauté d'agglomération sont vastes et les récentes conclusions de la chambre régionale des comptes montrent que les décisions qui y sont prises, (bien souvent à l'unanimité comme souligné par son président dans son courrier de réponse) ont et auront un impact important sur la commune.**

**Nous demandons qu'une réflexion soit menée sur des modalités à même de rendre plus transparents et participatifs les débats de l'intercommunalité qui intéressent Sainte-Savine, afin qu'elle ne soit pas une instance décisionnelle de plus en plus éloignée des citoyens.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme MONSUS Anne s'abstient)

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	31		1

## **13 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ECOLES – MODIFICATION N°1**

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers collègues,

Par délibération n°7 en date du 16 avril 2014, vous avez désigné les représentants de la commune dans les écoles. Il convient de procéder à quelques modifications.

**Mme BOIS Sophie** est remplacée par Mme PERRET Stéphanie pour représenter la commune au sein du Lycée Edouard Herriot (Filière enseignement général et filière enseignement professionnel).

**M. MOSER Alain** est remplacé par Mme VOINET Sylvia pour représenter la commune au sein du Lycée Edouard Herriot pour la filière enseignement général et par M. MIGINIAC Arnel pour la filière enseignement professionnel.

## PRIMAIRES

ANNEXE ACHILLE PAYEUR  
JULES FERRY  
GUINGOUIN  
LUCIE AUBRAC

M. HENNEQUIN Virgil  
Mme IGLESIAS Catherine  
M. MOISON Morgan  
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline

## MATERNELLES

BERNIOLLE  
GUINGOUIN  
LUCIE AUBRAC

Mme RENAUD Ghislaine  
Mme RIANI Emmanuelle  
Mme IGLESIAS Catherine

## IMPRO MONTCEAUX LES VAUDES

M. LABBE Régis  
M. MOSER Alain

## LYCEE EDOUARD HERRIOT

### ☞ Enseignement Général :

Mme PERRET Stéphanie  
Mme VOINET Sylvia  
M. HARTMANN Jean-Michel

### ☞ Enseignement Professionnel :

Mme PERRET Stéphanie  
M. MIGINIAC Arnel  
M. CAPOZZOLI

## COLLEGE PAUL LANGEVIN

### Titulaires

Mme BOIS Sophie  
M. LABBE Régis  
M. D'HULST Karl

### Suppléants

Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline  
M. BIENAIME Denis  
Mme ROY Nathalie

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir accepter les représentations telles qu'énoncées ci-dessus.

° °  
°

## **M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

## **14 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT CHANTELOUP A SAINTE SAVINE – MODIFICATION N°1**

RAPPORTEUR : MME COLLOT

Mes chers collègues,

Par délibération n°6 en date du 16 avril 2014, vous avez désigné les représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'Institut Chanteloup (ancienne dénomination : Centre Médico-Social et Pédagogique de Chanteloup). Cette représentation est modifiée comme suit :



Mme BOIS Sophie est remplacée par Mme PERRET Stéphanie pour représenter la commune au sein de l'Institut Chanteloup.

➤ Conseil d'Administration de l'Institut Chanteloup :

**2 TITULAIRES :**

Mme PERRET Stéphanie
Mme IGLESIAS Catherine

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir accepter ce qui est énoncé ci-dessus.

◦ ◦  
◦

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

**15 - REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers collègues,

Par délibération n°11 en date du 30 septembre 2014, nous avons adopté la convention portant transfert de missions de la commission communale à la commission intercommunale pour l'accessibilité avec le Grand Troyes.

Aussi, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Je vous propose de désigner M. MIGINIAC Arnel comme représentant de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- désigner M. MIGINIAC Arnel comme représentant de la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

◦ ◦  
◦

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

<b>VOTE</b>	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et dix minutes.